





Ce CTI se tient au lendemain des annonces du Président de la République qui, suite à la dégradation de la situation sanitaire, a prononcé le reconfinement de l'ensemble des citoyens de notre territoire national à compter du lendemain, soit le vendredi 30 octobre 2020 et ce, jusqu'au minimum le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Pour autant, la DAP n'a diffusé aucune consigne au moment où se tient ce CTI.

## Point sur les suites à donner au CTI du 03 juin 2020 :

Suite à un questionnement concernant la date de la prochaine CEDIF- Commission d'Examen des Demandes Individuelles de Formation, qui n'est pas encore programmée pour 2020. Il nous est répondu que cette dernière est supprimée.

La circulaire du Secrétariat général du 17 mai 2019, qui s'appuie sur le décret du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, en précise les modalités.

Le Compte Personnel de Formation- CPF, englobe les dossiers présentés lors de la CEDIF mais la composition de la commission diffère puisque les Organisations Syndicales n'y sont plus du tout associées ce que *la CGT a dénoncé*. La commission d'attribution étant composée dorénavant de 3 membres seulement (La Secrétaire Générale, la cheffe de département des rh et des relations sociales ainsi que la cheffe d'unité recrutement formation et qualifications concernant la DISP de Rennes).

Le budget pour 2021 est de 35000 euros.

La CGT s'engage à porter à la connaissance de cette commission les questionnements ou difficultés ainsi que les dossiers des Personnels qui le souhaitent.

## **Programme immobilier:**

### Caen-Ifs;

Les travaux doivent débuter le 21 novembre 2020 pour être finalisés au 21 novembre 2022 et une mise en service courant 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## Point sur les Structures d'Accompagnement à la Sortie-SAS;

Celles de Caen et Le Mans-les-Croisettes devraient être mises en service courant 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Les travaux concernant celle de Nantes devraient s'achever en 2021. Le QPA doit rester ouvert pendant les travaux.

#### Décision relative à la construction d'un nouvel établissement sur Vannes ;

La CGT, relayant les alertes de la section locale CGT Pénitentiaire de la MA de Vannes, qui, de manière récurrente a dénoncé les failles de cet établissement notamment au niveau de la porte d'entrée qui devrait être restructurée en un réel PEP et un PCI, qui a demandé la fermeture du QSL, ce dernier faute d'issue de secours notamment, n'a pas reçu l'aval de la commission incendie, et a mis en exergue les « failles » sécuritaires de la MA suite à l'évasion le 09 mai dernier, souhaite savoir si la construction d'un nouvel établissement prévaut sur la réhabilitation de l'actuelle MA de Vannes ?

La MA « agglomération de Rennes » annoncée dans le plan « 8000 places » (2022-2027) par le DAP le 08 octobre 2018 n'est plus d'actualité.

La DI, en contrepartie du projet rennais, porte le projet d'une construction morbihannaise à Vannes. Les agents de la MA de Vannes portent ce projet de nouvel établissement mais à taille humaine. Ce dernier pourrait regrouper 2 CD ainsi que 2 MA.

La conjoncture envisagée au niveau de cette nouvelle construction pourrait entraîner la fermeture du CD de Vezin qui aurait vocation de MA entraînant l'existence de 2 MA et augmentant ainsi la capacité d'accueil de « profils MA ».

L'inspection a émis un avis favorable. L'évasion du 09 mai dernier mettant en exergue les failles sécuritaires de cet établissment mais l'arbitrage du Garde des Sceaux n'est toujours pas rendu. Il est probable qu'il soit rendu avant la fin de l'année.

#### MA Cherbourg/ MA Coutances;

Une enveloppe budgétaire de 4 millions d'euros a été attribué conjointement à ces deux établissements.

Des travaux ont débuté au niveau de Cherbourg.

## MA La Roche-sur-Yon/ MA Fontenay-le-Comte;

La CGT, qui depuis de nombreuses années, interpelle l'administration quant aux projets de travaux sur La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte à savoir les douches en cellule pour la MA de La Roche-sur-Yon et les vestiaires femmes pour la MA de Fontenay-le-Comte. Maisons d'arrêt qui ont pu bénéficier d'une enveloppe budgétaire de 4 millions d'euros de la Ministre en octobre 2018 suite à l'intervention des sections locales CGT Pénitentiaire a obtenu des réponses concrètes.

18 bis rue de châtillon 35031 rennes cédex- genevieve.marot@cgt.fr-06.18.39.09.38

L'administration nous répond enfin, que in fine, dans le cadre d'une rénovation globale, l'estimation des travaux avoisine le double de l'enveloppe budgétaire allouée initialement. La DAP a retoqué les propositions de la DI en précisant que l'enveloppe ne pouvait être que de 4 millions d'euros au total pour les deux sites et a demandé que l'étude de faisabilité soit reconduite mais uniquement sur la partie détention. Cette dernière a été transmise à la DAP en début de semaine. Il nous faut désormais attendre sa validation.

# Suite à l'insistance de la CGT concernant la finalité de ces travaux s'ils n'étaient pas validés par la DAP.

L'administration nous répond que les vestiaires femmes pourraient alors être intégrés dans le budget prévisionnel 2021 de la DISP de Rennes mais que ce ne serait pas le cas pour les douches en cellules concernant la MA de La Roche-sur-Yon.

## **SPIP 61**;

Un problème de sécurisation est soulevé concernant la porte d'entrée principale de l'antenne Milieu Ouvert d'Argentan qui ferme de manière très aléatoire permettant ainsi à des probationnaires d'entrer sans même y être invités...

Un projet de délocalisation de ce site est à l'étude mais ne se finalise pas faute de locaux disponibles à louer. Une réunion concernant cette problématique a lieu la semaine prochaine qui étudiera la faisabilité du projet de création d'un pôle judiciaire.

### **QSL de Nantes ;**

La construction d'un QSL à Nantes, évoqué lors du PEC 2019, va se concrétiser. Les délais pour obtenir le permis de construire justifient la raison pour laquelle ce projet n'a pas encore abouti. Le nouveau QSL sera situé au niveau du CD de Nantes et les travaux devaient débuter courant septembre/octobre 2020.

La phase de candidature travaux a dû être relancée pour des consultations complémentaires entraînant un retard de deux mois dans le démarrage des travaux.

#### Déploiement de la téléphonie en cellule et dispositifs de brouillage :

La téléphonie en cellule a été déployée au niveau de seize sites.

Seuls 8 sites ne sont pas pourvus :

CP Caen et CP Le Havre : En cours

CP de Rennes/ MA de Brest/ MA de Caen: Planifié

MA de Cherbourg (A cause des travaux en cours) / QCD de Nantes (A cause de l'amiante) / CD de Val-de-Reuil (A cause de l'amiante) : **A planifier** 

Concernant le brouillage, le pré-requis est l'installation de la téléphonie en cellule, il faut distinguer le « brouillage fixe » dont seul le CP d'Alençon Condé-sur-Sarthe a pu bénéficier, des travaux sont programmés pour le CP de Rennes et celui de Rennes-Vezin (Fin des travaux estimé à juin 2021) et le « brouillage mobile » (Valise qui brouille une zone) dont la commande des dispositifs est prévue en avril 2021. Les établissements qui pourraient bénéficier de ce dispositif sont ceux qui accueillent des « profils TIS », et ceux qui hébergent des QI, QD, UDV.

#### **COVID-19**:

Un point de situation est fait concernant notre interrégion mais ces données ne sont à considérer qu'à l'instant t au vu de la dégradation « galopante » de la situation sanitaire au sein des établissements et structures.

Le DAP n'ayant diffusé aucune consigne au moment où le CTI se tient, les consignes liées aux mesures sanitaires concernant les parloirs, la formation, ou les activités culturelles par exemple vraisemblablement caduques depuis l'annonce du reconfinement la veille par le Président de la République, nous sommes dans l'attente qu'une doctrine soit transmise.

# Au 29 octobre 42 agents ont été testés positifs :

3 établissements et structures ont été identifiés clusters :

SPIP d'Angers (8 agents positifs en Milieu Ouvert), MA d'Angers et le PREJ de Caen (14 agents testés positifs dont 2 hospitalisés).

CP Alençon Condé-sur-Sarthe: 5

MA d'Angers : 3 PREJ de Nantes : 2 CD Val-de-Reuil : 1

CP Nantes: 1 EPM d'Orvault: 1 MA de Caen: 1 MA de Coutances: 1

MA Le Mans-les-Croisettes :1

MA de Rouen : 1 SPIP Finistère : 1 SPIP Bernay : 1

Concernant la population pénale : 9 détenus positifs

MA d'Angers :3 EPM d'Orvault : 2 CP Rennes-Vezin : 1 CP de Rennes : 1 MA de Caen : 2

Les SPIP 76, 35, 49 et 14 qui étaient dès avant les annonces du Président de la République déjà en zone de couvre-feu faisaient déjà l'objet de mesures particulières de vigilance.

La CGT a rappelé que, contrairement aux consignes de la note DAP du 14 octobre, les permanences délocalisées n'étaient pas suspendues dans ces services et que globalement, les mesures particulières n'étaient pas appliquées. Le SPIP 76 seul a mis en place un télétravail d'une journée par semaine pour ses agents.

Avec la pandémie de COVID-19, 11 critères de vulnérabilité définis par un décret du 05 mai 2020 avaient été restreints à 4 à la suite d'un décret du 29 août 2020. Néanmoins dans une décision du 15 octobre 2020, le Conseil d'Etat vient de suspendre ces restrictions. La CGT s'indigne qu'à ce jour la décision du Conseil d'Etat n'ait pas encore été appliquée sous prétexte que le Secrétariat Général est toujours dans l'attente d'une circulaire Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique-DGAFP! En attendant les agents sont en danger!

L'administration nous précise que les 4 premières causes de vulnérabilités continuent à être prises en compte à l'identique avec une priorisation en télétravail et à défaut (missions incompatibles avec le télétravail ou absence de configuration informatique permettant ce dernier) placement en ASA.

Pour les 7 autres pathologies, les consignes sont d'attendre cette circulaire.

18 bis rue de châtillon 35031 rennes cédex- genevieve.marot@cgt.fr-06.18.39.09.38

De même, la CGT s'inquiète des modalités des formations, notamment la prochaine qui concerne les ERIS, qui doivent permettre de respecter les gestes barrière indispensables à la sécurité des agents.

L'administration n'a pas de réponse pour l'instant à ce sujet.

La formation des lauréats au dernier concours de 1<sup>er</sup> Surveillant avait été reprogrammée sous une forme condensée du 15 au 29 novembre 2020.

Toutefois le contexte sanitaire a conduit à l'annulation de cette formation. Il a donc été demandé aux DISP d'organiser des temps de formation permettant de travailler sur les contenus qui seront mis en ligne par l'ENAP sur la plateforme MoodEnap.

Une évaluation des besoins en formation à l'issue de cette première période sera réalisée en début d'année et un regroupement de cette promotion à l'ENAP pourra être proposé au premier semestre 2021.

La CGT demande des précisions concernant les nouvelles modalités de cette formation.

L'administration n'a pas non plus de réponse pour l'instant à ce sujet.

## Nouvelles dotations en PC portables :

Ce point est lié au précédent puisqu'un déploiement de PC portables a été nécessaire pour répondre aux besoins liés au télétravail préconisé depuis le début de la crise sanitaire.

6000 ultraportables ont été achetés par la DAP dont 924 pour la DI de Rennes. Ils seront scindés en 4 lots et distribués d'octobre 2020 à janvier 2021.

Le 1<sup>er</sup> lot de 231 portables sera à destination des CPIP, ASS et AA dans les SPIP. Alors que ce lot aurait dû être distribué en octobre, au 29, date du CTI, les portables ne sont toujours pas arrivés à la DI... Le premier lot doit être distribué sur les 4 départements les plus touchés par le COVID-19 (SPIP 14, 35, 49 et 76) et devrait permettre de doter tous les personnels CPIP et administratifs.

L'administration précise que le 2<sup>ème</sup> lot sera affecté en fonction des départements « en souffrance » du fait de la crise sanitaire.

La CGT déplore le manque de PC portables. Cette carence est en contradiction avec les mesures sanitaires!

#### Assistants de Services Sociaux-ASS, dans les SPIP :

La CGT a souhaité faire un point concernant les ASS dans les SPIP particulièrement au sujet de leur Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise-IFSE, suite à sa revalorisation indemnitaire, ainsi que de la latitude qu'il leur ait accordé sous le format de « rencontres » pour partager leurs pratiques et vécu professionnels car ces Personnels ressentent un isolement professionnel.

L'administration précise qu'effectivement l'IFSE a été revalorisé. Le paiement sera effectif sur le traitement de novembre et rétroactif au  $1^{er}$  janvier 2020.

Concernant la demande formulée par les ASS de temps de rencontre en DI, la DI estime que ce besoin est tout à fait légitime et « est convaincue » par cette demande. Cependant l'organisation demande un peu de réflexion et la volonté que ces rencontres se concrétisent est perceptible de la part de la DI une fois par an.

## Renouvellement des temps partiels pour convenance personnelle dans les SPIP :

La CGT souhaite un éclaircissement quant au renouvellement ou plutôt au non renouvellement des temps partiels pour convenance personnelle dans les SPIP, notamment le SPIP 35 sachant qu'il n'est pas le seul impacté et que les agents le vivent mal. Ce positionnement n'avait pas lieu jusqu'alors.

L'administration justifie cette décision en précisant qu'au niveau du SPIP 35, 20 CPIP sur 50 sont en temps partiel (De droit ou pour convenance personnelle confondus) ce qui entraîne un manque de 4 ETP.

# Présentation de l'outil DIADEM :

L'administration nous présente l'outil : Dossier Individuel Administratif Dématérialisé-DIADEM, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et en lien direct avec Harmonie.

L'accès s'effectue par l'intermédiaire du numéro de matricule et d'un mot de passe au niveau d'Intranet.

L'accès va s'articuler « par lot » de thèmes. Pour exemple, actuellement le périmètre du lot 1 peut permettre aux Personnels de modifier leur adresse, leur état civil, un changement de coordonnées bancaires...

Le lot 2 devrait débuter l'année prochaine avec une extension des possibilités d'accès direct par les Personnels à leur dossier.

A savoir que seuls les nouveaux agents auront un dossier entièrement dématérialisé puisque les nouvelles données sont enregistrées ainsi et ce, depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il n'y aura pas de numérisation des données existantes pour les agents déjà en exercice sauf dans le cadre d'une mobilité où la DISP devra scanner les pièces nécessaires à la prise en charge.

L'objectif affiché étant qu'à partir de janvier 2021, toutes les informations soient dématérialisées.

L'administration débute à partir de maintenant sa campagne de communication à destination des Personnels.

## Climat au sein de la MA de Coutances :

Depuis l'arrivée de la nouvelle Cheffe d'établissement en mars 2020, la situation au sein de la MA de Coutances n'a cessé de se dégrader au point que le CHSCTD du 8 octobre a été saisi. Un communiqué unitaire CGT- FO- UFAP du 21 septembre puis un autre CGT- FO du 27 septembre ont dénoncé un positionnement professionnel inadapté de la part du Cheffe d'établissement, des propos et attitudes vulgaires ainsi que des remarques désobligeantes entrainant des arrêts de Personnels qui éprouvent un épuisement psychologique.

Une saisine de la DAP a permis qu'une mission de contrôle interne soit diligentée pour se rendre dès la semaine prochaine à la MA afin d'établir un diagnostic et définir des axes à travailler.

A l'issue une mission d'accompagnement sera mise en place.

La CGT suit ce dossier de très près afin que les responsabilités qui incombent à chacun soient reconnues et que l'ensemble des Personnels retrouve sa dignité et des conditions de travail dont l'administration est responsable.

## Information sur l'accès au domaine CP/DISP de Rennes :

Les contraintes liées aux mesures sanitaires ont obligé la DI à modifier les pratiques d'accueil et d'accès aux bâtiments du siège de la direction interrégionale (plus de distribution de badges, de conservation de pièces d'identité... par la PAD).

Mais elles vont également permettre d'accélérer la généralisation de l'utilisation des cartes Origine des agents du ressort de la DI, comme il était envisagé depuis plusieurs mois. Ainsi, lorsqu'une personne du ressort Grand-Ouest (SPIP ou EP) vient au siège de la DI pour une réunion/formation/rendez-vous/concours..., le logiciel d'accès sera paramétré pour permettre l'accès de celui-ci, sur ce créneau au moyen de sa propre carte Origine, par le portillon piéton et au(x) bâtiment(s) où se déroule cet évènement. L'idée est de fluidifier, tout en sécurisant les accès au domaine.

Il est donc indispensable désormais de se munir de sa carte Origine lors de déplacements au siège DI si vous en possédez une .

Dans le cas contraire, il faut prendre attache avec vos CLSI/planificateur de proximité.

#### **Points divers:**

La CGT présente une situation vécue au sein du CP d'Alençon Condé-sur-Sarthe où un 1<sup>er</sup> Surveillant a été « remercié » de ses bons et loyaux services au sein de « l'atelier » où il exerçait depuis plusieurs années et responsable du secteur en l'absence d'un officier prévu à l'organigramme.

Avec la nomination récente d'un officier, le  $1^{er}$  Surveillant a été placé sur un poste vacant d'adjoint MC2 alors que dans le même temps un Surveillant a été nommé « faisant fonction » à sa place.

La CGT souhaite connaître le positionnement de l'administration face à cette situation. L'administration s'engage à prendre contact avec le Directeur pour clarifier cette situation et apporter sa réponse.

La CGT dénonce que les moniteurs de sport titulaires et contractuels ainsi que les moniteurs exerçant auprès des mineurs ne bénéficient pas, pour une majorité d'entre eux, du remboursement de leurs frais d'habillement spécialisés (chaussures de sport) qui, selon la dernière circulaire du 29 septembre 2020 s'élève désormais à 180 euros annuel sur présentation des justificatifs d'achat ou via un bon de commande.

L'administration ne connaissait pas cette problématique et s'engage à se renseigner.

Le prochain CTI est programmé le 14 décembre. Il sera consacré, à l'instar de chaque dernier CTI de l'année, aux ACT Investissements ainsi qu'à la validation du PIF. La date butoir pour envoyer les projets ACT Investissements à la DI est le 13 novembre. Un CTS traitant de ce point doit se tenir afin que les OS locales valident le ou les projets en les priorisant. S'il n'y a pas de projet, un PV à l'issu de ce CTS doit le préciser.

Une fiche à cet effet a été rédigé à l'initiative de la CGT. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

Afin qu'il soit le reflet de vos questionnements et difficultés rencontrées dans le déroulement de votre quotidien, n'hésitez pas à nous faire part des points que vous souhaitez voir porter à l'ordre du jour de ce prochain CTI.

Geneviève MAROT Benjamin BONS Secrétaires Interrégionaux CGT Union Interrégionale de Rennes Représentants CGT en CTI